



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

348^e séance

Mardi 7 avril 2015, à 15 heures
New York

Président : M. Seck (Sénégal)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Election des autres membres du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : Avant que la Commission n'entende les déclarations des délégations, il y a une question plus pressante en ce qui concerne l'organisation du travail, à savoir l'élection des présidents des groupes de travail. Je crois comprendre qu'il y a accord sur les candidatures des présidents des groupes de travail.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite élire par acclamation M. Kairat Abdrakhmanov, Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, président du Groupe de travail I, et M. Bouchaib El Oumni, Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, président du Groupe de travail II.

Il en est ainsi décidé.

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons entamer les travaux de la Commission du désarmement en commençant par la liste des orateurs inscrits pour le débat général. J'exhorte les délégations qui ne sont pas encore inscrites sur la liste à le faire le plus tôt

possible. Puisque nous n'avons qu'un jour et demi pour le débat général, et afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour l'échange de vues général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste de roulement des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste qu'elles doivent garder à l'esprit que cela implique qu'elles doivent se préparer à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient au début.

Je rappelle également aux délégations que nous suivons la formule établie pour la longueur des déclarations, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations qui font une déclaration au nom d'un groupe et 10 minutes pour les délégations faisant une déclaration à titre national.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de fond de cette année. Je félicite également les autres membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail, à savoir l'Ambassadeur du Kazakhstan, Kairat Abdrakhmanov, et le Ministre plénipotentiaire du Maroc, Bouchaib El

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-09885(F)



Document adapté

Merci de recycler



Oumni, de leur élection et j'assure la Commission de la pleine coopération du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il est nécessaire d'obtenir des résultats concrets durant le cycle 2015-2017 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et exhorte tous les États membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues à cette fin. Tout en soulignant l'importance des discussions tenues au cours du dernier cycle, le Mouvement se tient prêt à coopérer de façon active et constructive avec toutes les parties afin de convenir de recommandations concrètes sur les questions à l'ordre du jour de la Commission.

Le Mouvement des pays non alignés met en exergue sa position de longue date concernant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de négociation dans ces domaines. À cet égard, le Mouvement réaffirme que la Commission du désarmement, en vertu de sa composition universelle et de sa qualité d'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, a la pertinence voulue et le caractère central qui s'impose pour l'examen de questions de désarmement spécifiques et la présentation de recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

La Commission a apporté sa contribution, par le passé, dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, notamment en obtenant un consensus sur les directives relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et à la maîtrise des armes classiques. Le Mouvement des pays non alignés regrette que la Commission ait été incapable d'obtenir des résultats au cours des cycles précédents en raison d'un manque de volonté politique et des positions inflexibles adoptées par certains États dotés d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa profonde préoccupation au sujet du manque de progrès qui caractérise la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire et il les engage énergiquement à mener à bien l'élimination totale de leurs arsenaux et armes nucléaires et de leurs vecteurs conformément aux obligations juridiques qu'ils ont contractées en la matière au niveau multilatéral au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont

pris en 2000 et réaffirmé de nouveau en 2010 dans les documents finaux des Conférences d'examen qui ont eu lieu les mêmes années.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que des progrès sont nécessaires dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects si l'on veut renforcer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire, qui est la plus haute priorité établie par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en même temps qu'une obligation juridique multilatérale, ne doit pas être subordonné à des mesures de renforcement de la confiance ou à tel ou tel effort de non-prolifération.

Le Mouvement souligne que la résolution 69/58 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » fournit une feuille de route concrète aux fins de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, les négociations doivent commencer à titre urgent au sein de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert, et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, qui permettrait à la communauté internationale d'accomplir des progrès tangibles dans le désarmement nucléaire. Cependant, cela dépend de l'existence d'une ferme volonté politique en la matière, faute de quoi aucune recommandation ne pourra jamais nous permettre de surmonter l'impasse actuelle.

Dans le contexte de cette résolution, le Mouvement invite les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers à célébrer le 26 septembre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires par tous les moyens d'action éducative et de sensibilisation du public à l'égard de la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et de la nécessité de leur élimination totale.

La conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui devra se tenir au plus tard en 2018 comme il en a été décidé dans cette même résolution, offrirait de fait à la communauté internationale une occasion d'examiner les progrès réalisés dans le désarmement nucléaire et de faire des

recommandations concrètes afin de poursuivre sur la lancée de la Conférence de haut niveau et d'intensifier les efforts internationaux en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite que continuent d'être examinées les conséquences humanitaires des armes nucléaires, y compris à la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, convoquée par l'Autriche les 8 et 9 décembre 2014. Le Mouvement souligne que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires et que, dans cette attente, il convient que tous les États dotés d'armes nucléaires donnent à tous les États non dotés d'armes nucléaires, à titre hautement prioritaire, des assurances de sécurité universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances.

Le Mouvement souligne que l'amélioration des armes nucléaires existantes ou la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires contredit l'objectif de la réalisation du désarmement nucléaire en tant qu'obligation juridique multilatérale, ainsi que les engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le Mouvement réaffirme l'importance de l'application par les États dotés d'armes nucléaires des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale dans toutes les mesures relatives à l'accomplissement de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement tient à insister sur l'importance de la pleine jouissance par les pays en développement de leur droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris leur droit souverain de développer un cycle complet de combustible nucléaire au niveau national, à des fins pacifiques, sans discrimination, et de participer de la façon la plus complète possible à l'échange d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques à des fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés insiste encore une fois sur le fait que le meilleur moyen d'aborder les préoccupations relatives à la prolifération est de le faire dans le cadre d'accords négociés sur le plan multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires. Les dispositifs de maîtrise de la non-prolifération doivent

être transparents et ouverts à la participation de tous les États, et ne doivent pas imposer de restrictions à l'accès aux matières, matériels et technologies à des fins pacifiques nécessaires aux pays en développement. Le Mouvement tient à dire que les questions relatives à la prolifération doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques. Les mesures et initiatives prises à cet égard doivent l'être dans le cadre du droit international et doivent contribuer à la promotion de la paix et la sécurité internationales.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP insistent sur l'importance de la réalisation des engagements pris aux Conférences d'examen du Traité de 1995 et 2000, et de la mise en œuvre des plans d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP en 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les États membres du Mouvement parties au TNP soulignent en outre que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, élément essentiel et partie intégrante de l'ensemble de décisions adoptées sans vote qui ont permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, doit être appliquée sans plus de retard, et ils réaffirment que cette résolution garde toute sa validité jusqu'à ce que ses objectifs soient accomplis.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP expriment leur profonde déception face au fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui devait avoir lieu en 2012, n'a pas été convoquée en dépit de la décision de consensus adoptée à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 et représente une violation de l'accord collectif obtenu à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP font valoir que les engagements et obligations contractés à l'égard de cette zone, tels que figurant dans la résolution de 1995 et le Plan d'action de 2010, demeurent valables et non encore honorés. Ils s'élèvent fermement contre les entraves alléguées par les organisateurs pour ne pas convoquer la conférence dans les délais impartis.

À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP déplorent qu'Israël soit la seule partie, au Moyen-Orient, ayant refusé de participer à la conférence comme le prescrit la Conférence d'examen de 2010. Les États membres du Mouvement parties au TNP appellent à la mise en œuvre intégrale et

immédiate de la résolution de 1995 et du Plan d'action de 2010 sur le Moyen-Orient, afin que soit évitée toute répercussion négative sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, son processus d'examen de 2015 et le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans son ensemble. À cet égard, le Mouvement rappelle que dans le document final du Sommet de Téhéran de 2012, les chefs d'État et de gouvernement, tout en appuyant fermement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ont engagé toutes les parties concernées à prendre des mesures urgentes et concrètes en vue de la création de cette zone.

Dans l'attente de la création de cette zone, ils exigent en outre qu'Israël, seul pays de la région qui n'ait jamais adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, renonce à posséder des armes nucléaires, adhère au TNP sans conditions préalables et sans plus de retard, place rapidement toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire et conduise ses activités relatives aux questions nucléaires en conformité avec le régime de non-prolifération. Ils expriment leur vive préoccupation au sujet de l'acquisition par Israël de capacités nucléaires qui font peser en permanence une menace grave sur la sécurité des États voisins, ainsi que des autres États. Ils condamnent Israël pour l'accumulation continue d'arsenaux nucléaires, et appellent à l'interdiction totale et complète du transfert de tout équipement se rapportant au nucléaire utilisé dans la mise au point de matières et d'installations, de ressources ou d'engins, et de l'apport d'une assistance à Israël dans les domaines scientifiques et technologiques liés au nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'une volonté politique ferme et réelle s'impose à l'appui du mécanisme multilatéral pour le désarmement, s'agissant en particulier des négociations qui se déroulent durant la Conférence du désarmement, laquelle demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

En conclusion, le Mouvement réaffirme son plein appui au travail de la Commission, dont il estime qu'il doit s'intensifier, moyennant un renforcement de la volonté politique à cet égard, si l'on veut obtenir des résultats probants permettant de faire progresser le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

En premier lieu, la CELAC souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement pour la session de fond de 2015. Nous associons également dans ces félicitations les membres du Bureau. Nous adressons nos remerciements à l'Ambassadeur Vladimir Drobnyak, de la Croatie, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en qualité de Président de la Commission du désarmement à la session précédente.

La CELAC réaffirme l'importance de l'instance de délibération spécialisée que constitue la Commission du désarmement au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, en ce qu'elle permet de délibérer de manière approfondie sur les questions spécifiques en la matière en vue de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. La CELAC réitère sa volonté de travailler de façon constructive aux fins de réaliser les tâches complexes qui ont été confiées à la Commission.

La Communauté rappelle la décision historique des chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se sont réunis à La Havane, dans le cadre du deuxième sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, les 28 et 29 janvier 2014, pour déclarer officiellement l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix. Ils ont réaffirmé, au cours de ce sommet, leur engagement permanent à l'égard du règlement pacifique des différends, afin d'en finir à jamais avec l'emploi et la menace d'emploi de la force dans notre région. Cette décision a été réitérée au cours du troisième sommet, tenu à Belén, au Costa Rica, les 28 et 29 janvier.

Les membres de la CELAC réaffirment la nécessité d'avancer vers l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire et de mettre en place et pérenniser un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, ils expriment leur opposition au perfectionnement des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, qui ne sont pas cohérents avec l'obligation de désarmement nucléaire. Ils réaffirment également la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Ils manifestent leur ferme appui à la conclusion d'instruments juridiquement contraignants qui conduisent au désarmement nucléaire de façon efficace, irréversible et vérifiable aux fins de la réalisation de l'objectif de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires, dans les délais convenus à l'échelon

multilatéral. Nous accueillons avec satisfaction la proposition présentée par Cuba à la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenue à Vienne les 8 et 9 décembre 2014, visant à adopter un instrument juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire. À cet égard, nous relevons que, au cours du sommet de la Communauté tenu à Belén en janvier, les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC ont appuyé la promesse faite en Autriche.

Les États membres de la CELAC plaident en faveur de la négociation et de l'adoption, dans les plus brefs délais, d'un instrument universel juridiquement contraignant en matière de garanties négatives de sécurité. Rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996, les membres de la CELAC réaffirment que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, et notamment du droit international humanitaire, et de la Charte des Nations Unies. La Communauté réitère que l'unique garantie efficace contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires réside dans leur élimination totale et leur interdiction.

Les membres de la CELAC expriment leur très vive préoccupation vis-à-vis des conséquences humanitaires de grande ampleur et des effets sur le monde qu'aurait toute explosion nucléaire, accidentelle ou intentionnelle, et considèrent qu'il est impératif d'aborder cette question à chaque fois que l'on traite de la question des armes nucléaires. Nous félicitons, en conséquence, les organisateurs des conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenues à Oslo, Nayarit et Vienne des délibérations qui ont eu lieu et de la contribution qu'elles ont apportée au discours mondial en faveur de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Comme il a été démontré par les témoignages des rescapés ainsi que les éléments de preuve et données de caractère scientifique, les armes nucléaires constituent une grave menace à la sécurité, au développement des peuples et à la civilisation en général. De plus, on a pu constater qu'aucun État ou organisation internationale n'avait la capacité de faire face comme il convient et d'apporter assistance et protection humanitaire en cas d'explosion nucléaire. Ces conférences ont également mis en avant également le risque constant d'explosion nucléaire accidentelle ou intentionnelle.

Au moment de mettre sur pied la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons

confirmé à quel point notre région s'enorgueillissait d'être la première zone densément peuplée à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires. Au moyen du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, ou Traité de Tlatelolco, nous avons voulu redire que la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues au plan international renforce la paix et la sécurité internationales, ainsi que le régime de non-prolifération, et constitue une contribution importante au désarmement nucléaire. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à retirer toutes les réserves qu'ils ont formulées vis-à-vis des Protocoles du Traité de Tlatelolco et à respecter le caractère dénucléarisé de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, pour contribuer à éliminer toute possibilité de recours aux armes nucléaires contre les pays de la région.

Le Traité de Tlatelolco et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) ont servi de référence pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. L'expérience de l'OPANAL constitue également un héritage important pour la communauté internationale s'agissant de promouvoir la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires.

La CELAC déplore l'échec à concrétiser l'engagement d'organiser une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. La CELAC est intimement convaincue que, outre qu'elle contribuerait grandement à la réalisation de l'objectif de parvenir au désarmement nucléaire, la création d'une telle zone serait un grand pas en avant dans le processus de paix au Moyen-Orient. La CELAC appelle à la tenue de cette conférence dans les meilleurs délais, comme les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en sont convenus en 1995, 2000 et 2010.

Les États de la CELAC réaffirment leur attachement au TNP et à la pleine mise en œuvre de ses trois piliers fondamentaux, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous réaffirmons également le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP. La Communauté rappelle l'engagement

de toutes les parties au Traité de faciliter l'échange le plus large possible d'équipement, de matériels et d'information scientifique et technique aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CELAC souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité du TNP et invite instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et à procéder à l'élimination totale de ces armes. Nous leur demandons de mettre en œuvre immédiatement et dans leur intégralité les 13 mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaires, arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. La CELAC entend participer pleinement à la Conférence d'examen du TNP qui aura lieu à New York du 27 avril au 22 mai. Elle exhorte les États visés à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, à hâter la signature et/ou la ratification de cet instrument, en signe de leur bonne volonté et de leur attachement à la paix et à la sécurité internationales.

En ce qui concerne la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre 2013, la CELAC a fermement l'intention de veiller à la bonne application de la résolution 68/32 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Nous nous félicitons que l'Assemblée ait décidé de tenir une conférence internationale de haut niveau, au plus tard en 2018, afin de recenser les mesures et les moyens à mettre en place pour éliminer les armes nucléaires dans les délais les plus courts et adopter un traité interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert et la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur destruction dans un cadre multilatéralement convenu. La CELAC se félicite également que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous attirons l'attention sur tous les événements qui ont été organisés de par le monde à l'occasion de la première célébration de cette journée et invitons les gouvernements, les parlements et la société civile à entreprendre de nouvelles activités chaque année pour la célébrer.

La CELAC est convaincue que les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques jouent un rôle important dans la promotion de la compréhension, de la transparence et de la coopération entre les États et dans le renforcement de la stabilité et de la sécurité, pourvu qu'elles respectent strictement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, soient à caractère volontaire et tiennent compte des préoccupations et des spécificités de chaque État en matière de sécurité. À cet égard, il convient de rappeler les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus.

Notre région a déployé des efforts importants pour mettre en œuvre des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, contribuant ainsi au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Aussi encourageons-nous les États Membres à renforcer, améliorer et élargir les mesures de confiance à tous les niveaux, selon que de besoin. À cet égard, la Communauté accueille favorablement toutes les mesures de transparence et de confiance dans le domaine des armes classiques qui ont été mises en œuvre à titre volontaire par les États intéressés dans leurs régions ou sous-régions respectives, ainsi que les informations sur ces mesures fournies, elles aussi sur une base volontaire, pour alimenter le Registre des armes classiques des Nations Unies et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires.

La CELAC réaffirme par ailleurs l'importance capitale du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Le Programme contribue de manière notable aux efforts déployés dans ce domaine et nous insistons sur la nécessité qu'il soit mis en œuvre de manière pleine et effective. La CELAC rappelle que l'adoption du document final de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en 2012 fournit un objectif et un calendrier précis à la communauté internationale afin de l'inciter à redoubler d'efforts pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Elle rappelle également l'importance de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et viables des armes légères et de petit calibre illicites. La CELAC souligne que, dans le cadre du Programme d'action, les travaux doivent se poursuivre de manière transparente et non discriminatoire au niveau multilatéral afin d'adopter des instruments juridiquement contraignants portant sur le marquage,

le traçage et le courtage illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions pour empêcher leur détournement vers les marchés illicites.

Nous prenons note du document final de la cinquième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin 2014, et entendons participer activement au cycle d'examen du Programme d'action pour la période 2014-2018, notamment la deuxième réunion d'experts gouvernements à composition non limitée qui aura lieu en juin de cette année.

Réaffirmant l'importance de la coopération régionale et internationale pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la CELAC a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner le crime que constitue le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Ce groupe de travail a pour mandat d'étudier cette problématique dans sa globalité et de proposer des mécanismes et procédures nous permettant de mieux coordonner nos efforts, dans le plein respect du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, afin de prévenir et combattre plus efficacement le trafic de ces armes, dans l'intérêt de la sécurité de nos concitoyens.

La CELAC a bon espoir que le Traité sur le commerce des armes, le premier instrument juridiquement contraignant relatif au commerce des armes, contribuera à remédier de façon efficace aux graves conséquences que le commerce illicite et non réglementé a sur de nombreux peuples et États, notamment du fait du détournement de ces armes vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés, souvent liés à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogues. Nous espérons également que le Traité contribuera à prévenir les conflits armés, la violence armée et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Parallèlement et puisqu'il est entré en vigueur en décembre 2014, nous appelons à une mise en œuvre équilibrée, transparente et objective de ce traité, dans le respect du droit souverain de chaque État d'assurer sa légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous prenons acte du souhait du Mexique d'accueillir la première conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes en 2015 et soulignons le rôle de premier plan de ce pays dans le processus préparatoire de cette conférence. Nous

prenons également acte du désir de la Trinité-et-Tobago d'accueillir le siège du secrétariat du Traité.

La question des mines antipersonnel continue de nécessiter l'attention de la communauté internationale. La CELAC se félicite que l'Amérique centrale ait été déclarée zone exempte de mines. Nous saluons l'aide précieuse que fournit le Service de la lutte antimines des Nations Unies. La Communauté souligne l'importance que revêt la coopération en matière de déminage et d'assistance aux victimes, et espère que les succès obtenus ces dernières années se poursuivront à l'avenir. Nous prenons également note de la Déclaration de Maputo+15, adoptée à la troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en juin 2014.

La CELAC appuie les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. Elle prend acte avec satisfaction du souhait des États de prendre des mesures immédiates et convenues au niveau multilatéral pour répondre aux problèmes humanitaires engendrés par les armes à sous-munitions. De même, nous saluons l'adhésion récente du Belize à la Convention sur les armes à sous-munitions et le fait que l'Amérique centrale ait été déclarée, à la cinquième Réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue à San José, Costa Rica, en septembre 2014, zone exempte d'armes à sous-munitions.

Pour terminer, la CELAC réaffirme le rôle que joue la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, dans le mécanisme multilatéral de désarmement. La Communauté regrette à nouveau profondément que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de convenir d'un programme de travail. La CELAC exhorte tous les membres de la Conférence à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour faire en sorte qu'elle puisse entamer sans tarder ses travaux de fond grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et global qui permette de faire avancer le programme de désarmement nucléaire, y compris grâce à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires, d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'un traité non discriminatoire et

multilatéral interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs qui servent à la fois les objectifs de non-prolifération et ceux de désarmement.

Par ailleurs, la CELAC tient à souligner le travail important accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment l'aide qu'il apporte aux pays de notre région pour la mise en oeuvre de mesures de désarmement dans différents domaines.

La Communauté regrette que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de faire des recommandations au cours des cycles précédents. Il est fondamental que la Commission s'acquitte de son mandat, tel qu'il a été défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La CELAC appelle tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse qui s'imposent pour que des recommandations puissent être formulées.

La CELAC réaffirme qu'elle est disposée à coopérer avec les membres de la Commission afin d'obtenir des résultats concrets au cours de la présente session. Elle invite toutes les délégations à faire montre de la volonté politique nécessaire pour permettre à cet organe délibérant de l'ONU de s'acquitter de son mandat et de formuler des recommandations de fond à l'intention de l'Assemblée générale.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de 2015 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et vous assure de son entière coopération. Nous tenons également à vous remercier d'avoir organisé des consultations qui ont notamment permis à la Commission d'adopter ce matin son ordre du jour pour ce nouveau cycle triennal. Nous voulons aussi féliciter S. E. M. Kairat Abdrakhmanov, Ambassadeur du Kazakhstan, et le Ministre El Oumni, du Maroc, d'avoir accepté de prendre la responsabilité des deux Groupes de travail. Ils peuvent compter sur notre plein appui.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur Percaya de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Commission du désarmement se réunit une nouvelle fois dans un contexte marqué par un sentiment d'énorme déception face à son incapacité d'adopter

des recommandations en 2014, mais également par le ferme appui de l'Assemblée générale, tel qu'exprimé dans sa résolution 69/77, qui encourage la Commission à revitaliser ses travaux au cours de ce nouveau cycle triennal. L'Inde continue d'attacher une grande valeur au rôle de la Commission, seul organe délibérant spécialisé à composition universelle du mécanisme de désarmement en trois volets mis en place par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Tout en rappelant que par le passé la Commission a réussi à adopter des directives et recommandations sur des questions qui continuent d'avoir de l'importance pour la communauté internationale, il importe de souligner que les difficultés actuelles rencontrées par la Commission ne sont pas tant liées à des défauts intrinsèques du mécanisme qu'au manque de volonté politique de certains États Membres de s'investir en faveur de décisions multilatérales qui auraient un bénéfice durable pour toute la communauté internationale. En ces temps où la méfiance gagne du terrain et où les tensions internationales se multiplient, le rôle de la Commission en tant qu'instance de dialogue et de coopération est plus important que jamais. La Commission peut faire davantage pour améliorer son fonctionnement, notamment en tenant des débats ciblés et orientés sur les résultats sur les questions inscrites à son ordre du jour.

L'Inde accorde la plus haute priorité à un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable et à l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis. C'est pourquoi l'Inde a appuyé la proposition formulée par le Mouvement des pays non alignés visant à ce que la Conférence du désarmement entame des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. Sans remettre en question la priorité accordée au désarmement nucléaire, l'Inde est également favorable au démarrage, toujours à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au mandat convenu.

L'Inde a participé à la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires dans l'espoir que le regain d'attention accordé à la plus grave menace qui pèse sur la survie de l'humanité, à savoir le risque d'une utilisation des armes nucléaires, enclenche une dynamique en faveur de la limitation de l'utilisation des armes nucléaires et corrige ainsi

le déséquilibre qui caractérise le discours juridique international exclusivement axé sur la limitation de la possession. Nous avons appelé à un dialogue véritable entre tous les États détenteurs de l'arme nucléaire afin de renforcer la confiance et de réduire l'importance des arsenaux nucléaires dans les doctrines relatives aux affaires internationales et à la sécurité. Les résolutions présentées par l'Inde à la Première Commission sur une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et sur la réduction du danger nucléaire ont recueilli l'appui d'un grand nombre d'États Membres.

La Commission du désarmement a formulé des directives très utiles en ce qui concerne les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, et a été à deux doigts d'adopter des recommandations l'année dernière, même si au final le consensus nous a échappé. Il convient de faire fond sur ses discussions très utiles afin d'aplanir les dernières divergences. Selon nous, les principes clefs sur cette question gardent toute leur validité. La définition et l'adoption de mesures de confiance doit rester la prérogative des États concernés et sujettes à leur consentement. Et ces mesures doivent être mises en œuvre d'une manière qui convient aux États intéressés.

L'Assemblée générale a demandé à la Commission de garder à l'esprit la proposition d'inscription d'un troisième point à son ordre du jour pour 2015, proposition au sujet de laquelle le Président va poursuivre les consultations. Bien que notre priorité demeure la question du désarmement nucléaire, nous ne nous opposerons pas à un accord sur l'inscription d'une troisième question, surtout si elle permet d'accroître les chances de parvenir au consensus et d'aider la communauté internationale à relever efficacement les nouveaux défis qui se présentent dans le domaine du désarmement. La Commission peut également tirer parti de l'expertise de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour la rédaction des documents de base, dans la mesure où l'UNIDIR dispose des ressources suffisantes pour ce faire.

Étant donné que nous entamons un nouveau cycle triennal, la session de cette année revêt une importance particulière s'agissant de préparer le terrain à de nouveaux progrès. La Commission peut compter sur le plein appui et l'entière coopération de la délégation indienne.

M^{me} Kuznetsova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur

le Président, de votre élection à ce poste important. Étant donné les limites de temps, je vais présenter une version abrégée de la position russe, le texte intégral de ma déclaration sera distribué aux délégations par le Secrétariat.

La Fédération de Russie a toujours été un ardent supporter d'une approche multilatérale globale des questions de désarmement, pourvu qu'elle respecte les principes de stabilité stratégique et de sécurité égale et non diminuée pour tous. Nous réaffirmons le rôle central de l'ONU dans les efforts internationaux pour garantir la stabilité mondiale et combattre les problèmes et les menaces qui se font jour. Nous sommes déterminés à travailler au renforcement, à l'amélioration et au perfectionnement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies fait partie intégrante.

Il est clair que la Commission du désarmement doit s'acquitter de son mandat. La tâche qui lui a été confiée il y a près de 40 ans par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir faire des recommandations sur les différentes questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, n'a rien perdu de sa pertinence. Selon nous, l'expertise solide et les longues années d'expérience de la Commission sont plus utiles que jamais pour régler les problèmes liés à la sécurité internationale et à la stabilité mondiale.

Toutefois il ne faut pas se faire d'illusions. Les problèmes qui empêchent les autres éléments du triptyque mis en place par l'ONU en matière de désarmement de fonctionner se retrouvent également à la Commission du désarmement. La raison en est avant tout le manque de volonté politique des États de respecter et de prendre en compte les priorités de chacun. Nous sommes prêts à examiner toute idée visant à redynamiser la Commission, mais le principe fondamental doit être de « ne pas nuire ». La Commission a par le passé fourni un travail très productif, en s'appuyant sur le règlement intérieur en vigueur et sur le principe du consensus, qui est fondamental dans les négociations multilatérales relatives à la maîtrise des armements. Renoncer au principe du consensus aurait des conséquences dommageables sur la sécurité internationale.

La prochaine Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est sans doute l'événement le

plus important dans notre domaine, s'ouvrira dans trois semaines maintenant. Nous estimons que le TNP est le socle sur lequel repose le régime mondial de non-prolifération nucléaire et de sécurité internationale. L'une des grandes tâches de la conférence sera de réaffirmer l'attachement aux objectifs du Traité et aux obligations qui en découlent, ainsi qu'au renforcement de cet instrument, compte tenu du plan d'action à long terme adopté à la Conférence d'examen de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)), qui garde toute sa pertinence. Nous espérons que la Conférence d'examen parviendra également à prendre de nouvelles décisions pour donner suite au plan d'action.

Libérer le monde de la menace que représentent les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, demeure une des priorités absolues de la communauté internationale. La Russie œuvre activement à cet objectif en prenant des mesures concrètes pour limiter et réduire son arsenal nucléaire, qui a sensiblement diminué ces 25 dernières années. Ce processus va se poursuivre dans le cadre des dispositions du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, qui prévoit que d'ici à 2018 l'arsenal stratégique russe ne dépassera pas les 1 550 têtes nucléaires déployées sur un maximum de 700 lanceurs. Nous nous employons activement à remplir cet objectif.

Comme Vladimir Poutine, le Président de la Fédération de Russie, l'a affirmé, nous sommes prêts à avoir un dialogue de fond sur les questions de désarmement nucléaire, mais uniquement à la condition que ce dialogue soit sérieux et ne laisse aucune place au deux poids, deux mesures. Il est notamment indispensable de prendre en considération le potentiel des armes non nucléaires de haute précision. Il ne faudrait en effet pas arriver à une situation où les pays leaders en matière de mise au point et de fabrication de tels systèmes, étayés par des systèmes de défense antimissiles balistiques, acquerraient une nette supériorité militaire, qui menacerait de détruire l'équilibre stratégique et de déstabiliser la situation internationale en général.

Nous considérons qu'on ne peut avancer en direction d'un monde exempt d'armes nucléaires sans mettre en place les conditions internationales requises nous permettant de réduire et de limiter les arsenaux nucléaires tout en renforçant la stabilité stratégique et en garantissant une sécurité égale et non diminuée pour tous. C'est précisément la voie envisagée dans le cadre

du TNP. Un des facteurs les plus néfastes à cet égard continue d'être le déploiement unilatéral et incontrôlé de systèmes antimissiles par les États-Unis. Les systèmes de défense antimissiles des États-Unis sont mis en place sous de faux prétextes et au détriment de la sécurité d'autres États, compliquant ainsi sérieusement les relations internationales non seulement dans la zone euro-atlantique mais également dans la région Asie-Pacifique. L'accélération du déploiement des systèmes de défense antimissiles des États-Unis constituerait un sérieux obstacle à de nouvelles mesures de désarmement nucléaire et créerait des conditions dangereuses qui pourraient conduire à une reprise de la course aux armements.

On ne pourra atténuer la situation que si les États qui mettent au point de telles capacités antimissiles respectent, pas seulement en paroles mais aussi en actes, le principe universel convenu dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe voulant qu'il est inadmissible qu'un État tente de renforcer sa sécurité aux dépens des autres. Le strict respect de cette règle devrait être le point de départ de toute solution acceptable aux problèmes ayant trait à la sécurité internationale.

Un autre facteur stratégique néfaste est le fait que certains États ne veulent pas renoncer à la possibilité de déployer des armes dans l'espace et sont réticents à l'égard des mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, en particulier celles qui permettraient de parvenir à un accord international juridiquement contraignant en la matière. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux présenté par la Russie et la Chine pourrait servir de point de départ à un tel accord. Sa version actualisée, qui est à l'examen à la Conférence du désarmement, a l'appui de tous les États responsables.

Une importante mesure provisoire relative au déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique est l'initiative russe, qui vise à ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace. Notre initiative a déjà reçu l'appui officiel de tous les pays de l'Organisation du Traité de sécurité collective, ainsi que du Brésil, de l'Indonésie, de Sri Lanka, de l'Argentine et de Cuba. D'autres États sont maintenant prêts à suivre cet exemple. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, une résolution sur la question, dont 34 pays se sont portés coauteurs, a été adoptée pour la première fois. Le vote sur cette résolution montre que notre

initiative rallie l'appui d'une majorité écrasante de la communauté internationale. Et le fait que des États qui ont été forcés de s'abstenir de soutenir la résolution illustre non seulement leur dépendance vis-à-vis d'États qui prévoient de déployer des armes dans l'espace extra-atmosphérique, mais également leur incapacité à exprimer leurs propres points de vue nationaux.

S'agissant de la question du désarmement nucléaire, d'autres actions sont nécessaires, en particulier de la part de tout État ayant des capacités nucléaires. Tous ces États doivent être associés au processus. Dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques, la Russie et les États-Unis d'Amérique sont arrivés à la conclusion qu'il fallait également inclure des États tiers. Il faut évidemment mettre en place des cadres multilatéraux, politiques et normatifs pertinents en vue de régler la question. Bien sûr, nous accueillons avec satisfaction les mesures unilatérales prises par certains États pour réduire leur potentiel nucléaire, mais nous devons également tenir compte du fait que ces mesures ne sont pas inscrites dans un document juridique international, ne font pas l'objet de vérification, et peuvent être modifiées à tout moment.

Parmi les récents événements les plus positifs, nous devrions nous intéresser à l'opération unique en son genre de démilitarisation chimique qui a eu lieu en Syrie. L'été dernier, le retrait de toutes les composantes chimiques de Syrie et leur destruction ultérieure ont été possibles grâce à la volonté politique sans précédent du Gouvernement syrien, l'appui politique et matériel déterminant fourni par la Fédération de Russie, et, à n'en pas douter, les travaux de l'ONU, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi que d'autres États intéressés. Nous sommes d'avis que toute nouvelle activité portant sur les armes chimiques syriennes doit se faire sous l'égide de l'OIAC. Depuis son adhésion à la Convention sur les armes chimiques, Damas a fait preuve d'une totale transparence et a pleinement coopéré, ce qui souvent été pris en compte dans des documents de l'Organisation des Nations Unies et l'OIAC.

Nous voudrions également attirer l'attention sur les armes classiques les plus létales en circulation dans différents États et régions, lesquelles augmentent considérablement le risque de déclenchement d'un conflit armé. À cet égard, nous pensons qu'il est fondamental de mettre en place des mécanismes de transparence multilatéraux, d'identifier les facteurs de déstabilisation

et de la prolifération des armes dans les meilleurs délais, et également de promouvoir le dialogue entre États en vue de mettre fin à ces préoccupations. Nous estimons nécessaire de prendre des mesures concrètes et efficaces visant à prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris en décrétant une interdiction universelle en matière de transfert d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques, en renforçant le contrôle sur la ré-exportation de ces armes, en luttant contre le courtage illégal, en exerçant un contrôle continu sur leur exportation, les conditions de stockage et leur utilisation par les importateurs. Ces mesures contribueraient à réduire le risque de voir ces armes tomber entre les mains de groupes armés ou d'organisations terroristes. Nous ne devons pas oublier que notre tâche principale consiste à empêcher que ces armes ne deviennent des outils utilisés pour porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine ou déstabiliser la société civile.

Ce rapide aperçu des difficultés rencontrées par la Commission montre l'importance d'étayer nos débats sur un consensus et de faire en sorte que les résultats soient acceptables et avantageux pour tous. C'est pourquoi nous conseillons de ne pas chercher à réinventer la roue. Nous ne devons pas inventer de nouveaux formats, mais concentrer plutôt nos efforts sur des travaux intensifs en vue de trouver des solutions appropriées aux problèmes actuels. L'efficacité de la Commission ne dépend pas de mesures de réforme à court terme, mais de mesures spécifiques prises par des États individuels.

Alors, faisons une autocritique. La situation qui règne au sein de la Commission reflète la façon dont nous travaillons. Je tiens à assurer que la délégation russe est prête à travailler de manière constructive avec toutes les délégations durant la session du désarmement de 2015 afin d'œuvrer à une approche qui soit acceptable pour tous.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la session de fond de 2015 de la Commission du désarmement des Nations Unies. Qu'il me soit permis également de féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection, ainsi que les présidents des groupes de travail respectifs. Ma délégation remercie également l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak de la Croatie pour sa contribution et pour les efforts qu'il a déployés en tant que Président de la session de la Commission du désarmement l'an dernier.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Malaisie se félicite de l'esprit constructif des délégations qui nous a permis de parvenir à un consensus sur notre ordre du jour de notre session de fond pour le cycle 2015-2017. Nous considérons institutions provisoires de donner la priorité à un consensus, ce qui reconferme la pertinence continue de la Commission du désarmement en tant que seule instance spécialisée à composition universelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La Commission adopte une approche inclusive et délibérante, ce qui est nécessaire pour parvenir à une solution qui recueille le plus large soutien possible. Nous sommes conscients des difficultés inhérentes à la réalisation de l'ordre du jour du désarmement, que ce soit pour les débats de fond de la Commission du désarmement ou pour l'objectif plus large d'un désarmement général et complet. Ma délégation voit dans ces défis l'occasion pour nous d'analyser l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et de réaffirmer notre détermination à agir collectivement en donnant un nouvel élan au processus. Nous demandons à tous les États Membres et aux groupes de réaffirmer leur opposition à la prolifération et de faire montre de souplesse et de volonté politique, de manière à combler les lacunes sur les questions litigieuses.

Dans quelques semaines, beaucoup d'entre nous participerons à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015, ici à New York. En dépit du fait que quelques-uns des États Membres ici présents ne sont pas parties au Traité, nous espérons que le succès de la présente session de la Commission du désarmement contribuera à ouvrir la voie pour parvenir à un consensus à la Conférence d'examen. La Malaisie est d'avis que la Conférence d'examen devrait maintenir la dynamique en faveur d'une plus grande coopération en vue de la réalisation de l'objectif du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, ma délégation accorde une importance particulière à l'obligation énoncée à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir que,

« Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur

un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Depuis 1996, la Malaisie présente la résolution annuelle de la Première Commission intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », qui demande de nouveau à tous les États de s'acquitter immédiatement de cette obligation en engageant des négociations multilatérales afin de parvenir sans tarder à la conclusion d'une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, la menace ou l'emploi de ces armes et prévoyant leur élimination. En outre, en 2007, le Costa Rica et la Malaisie ont présenté à l'Assemblée générale un modèle de convention relative aux armes nucléaires, qui proposait les éléments juridiques, techniques et politiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

De toute évidence, la communauté internationale est loin d'avoir atteint ces objectifs. C'est pourquoi la Malaisie est convaincue que la Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, doit axer ses débats sur des propositions concrètes en vue de l'élimination des armes nucléaires, tels les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires comme cela a été proposé par le Mouvement des pays non alignés. La Malaisie est prête à travailler avec les États Membres sur cette initiative, ainsi que sur toute autre proposition dont l'objectif final est d'éliminer totalement les armes nucléaires.

S'agissant des armes classiques, ma délégation se félicite de l'heureuse issue de la cinquième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en 2014. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en juin en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale sur le Programme d'action, ce qui permettra de le rendre plus efficace et complémentaire des accords bilatéraux, régionaux et internationaux existants visant à prévenir, combattre et éliminer la menace que constituent les armes légères et de petit calibre.

À cet égard, la Malaisie continuera d'appuyer l'adoption de mesures de confiance dans le domaine

des armes classiques à tous les niveaux, ce qui pourrait contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales. En dépit des vues divergentes et nuancées des États Membres sur cette question, ma délégation espère que, dans le cadre des délibérations de la Commission du désarmement cette année, nous serons en mesure de trouver un terrain d'entente et d'aller de l'avant.

La Malaisie, enfin, forme l'espoir que la session de 2015 donnera des résultats, et dans cette optique, Monsieur le Président, nous vous assurons, ainsi que les membres du Bureau et les autres États Membres, de notre plein appui et de notre entière coopération.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU pour cette année. Au nom de ma délégation, je tiens à vous assurer de notre plein appui et de notre entière coopération.

Le Pakistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'environnement mondial en matière de sécurité est de plus en plus complexe. Alors que de vieux différends persistent dans certaines régions, de nouveaux conflits et de nouvelles tensions sont apparus de l'Europe au Moyen-Orient et jusqu'en Asie. La promesse d'un nouveau siècle de paix et de stabilité cède aujourd'hui la place à l'avènement sinistre de nouvelles guerres froides.

Le régime de désarmement et son dispositif ne sont pas à l'abri de cette tendance plus vaste. Il y a de nettes différences de points de vue, d'approches et de modalités entre les États Membres en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La réalisation de progrès en matière de désarmement reste dans l'impasse. Certains États dotés d'armes nucléaires ne sont disposés à renoncer ni à leurs importants stocks d'armes nucléaires ni à leurs programmes de modernisation, alors même qu'ils poursuivent l'objectif de non-prolifération avec beaucoup d'enthousiasme. Et quelque 30 États non dotés de l'arme nucléaire – alliés à des États dotés de ces armes – continuent de compter solidement sur les armes nucléaires, tout en préconisant « l'abstinence » à d'autres États qui font face à de réels déficits de sécurité, dont certains sont exacerbés par des exportations d'armes et une coopération nucléaire extravagantes.

De nombreux États continuent à mettre en place des politiques d'octroi de dérogations et d'exemptions vis-à-vis de principes anciens de non-prolifération, contribuant ainsi à l'insécurité et à des déséquilibres dans certaines régions, en particulier en Asie du Sud. Les dépenses militaires croissent et les inventaires d'armes classiques augmentent, y compris en Asie du Sud. Entre-temps, de nouvelles menaces sont apparues dans des domaines tels que l'emploi hostile de l'espace extra-atmosphérique, les cyber-capacités offensives, y compris les attaques cybernétiques contre des installations nucléaires soumises à des garanties, l'élaboration et l'utilisation de systèmes d'armes autonomes létales et de drones armés, ainsi que la mise en place de systèmes conventionnels hypersoniques sophistiqués d'envergure mondiale.

Les défis existants et nouveaux posés à la sécurité régionale et mondiale – et, par conséquent à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement – doivent être abordés de manière holistique sur la base d'un multilatéralisme constructif et coopératif. Depuis plus d'une décennie, le Pakistan préconise un nouveau consensus international sur les questions du désarmement, basé notamment sur le principe d'une sécurité égale pour tous. La Commission, en tant qu'organe délibérant à composition universelle, peut jouer un rôle important dans l'atteinte d'un tel consensus. Nous savons bien qu'il sera difficile d'y parvenir, mais nous saisissons la présente occasion pour proposer des idées qui nous semblent essentielles à la promotion d'une plus grande coopération dans le renforcement de la sécurité mondiale.

Premièrement, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle approche, nous devons partir de la même hypothèse de base, à savoir la reconnaissance du droit à une sécurité égale pour tous les États. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a adopté le principe d'une sécurité égale pour tous les États, dans le domaine tant classique que non classique ainsi qu'à l'échelle régionale et internationale. C'est un préalable essentiel à tout progrès en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement.

Deuxièmement, nous devons traiter des questions sous-jacentes de sécurité qui poussent les États plus petits à s'armer pour se défendre pour des raisons telles que le sentiment d'être menacés par des forces classiques et non classiques supérieures, l'existence de différends ou de conflits avec des États plus puissants,

et la discrimination dans l'application des normes et des lois internationales.

Troisièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent faire la preuve de leur volonté renouvelée de réaliser un désarmement nucléaire qui réduise et élimine les ogives nucléaires et leurs vecteurs dans des délais raisonnables. Sans cet engagement, le régime mondial de non-prolifération que nous avons mis en place continuera de s'effriter, ce qui accroîtra l'insécurité pour tous les États. L'objectif final doit être l'élimination totale des armes nucléaires dans le contexte d'un système multilatéral revigoré de sécurité collective.

Quatrièmement, nous devons adopter une approche convenue, non discriminatoire et fondée sur des critères précis afin de mettre au point un cadre propice à la promotion d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en vertu de garanties internationales appropriées. Grâce aux progrès technologiques et à l'amélioration du régime d'inspection sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il est désormais possible de promouvoir une technologie nucléaire résistante à la prolifération.

Cinquièmement, en attendant que le désarmement soit une réalité, les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir l'assurance qu'ils ne seront pas menacés par l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Les garanties de sécurité données par les États dotés d'armes nucléaires doivent être traduites en un traité universel, inconditionnel et juridiquement contraignant. En tant qu'État nucléaire responsable, le Pakistan a toujours préconisé un tel traité.

Sixièmement, nous devons conclure un accord universel et non discriminatoire pour répondre aux préoccupations émanant de la mise au point, du déploiement et de la prolifération des systèmes antimissiles balistiques, qui ont naturellement des effets déstabilisateurs et, bien entendu, provoquent une accumulation de missiles.

Septièmement, nous devons renforcer le régime juridique international afin de prévenir la militarisation et l'armement de l'espace extra-atmosphérique.

Huitièmement, en guise de mesure pragmatique de désarmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent arrêter leur production et régler la question des stocks existants de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes par le biais d'un traité sur les

matières fissiles multilatéral négocié à la Conférence du désarmement.

Neuvièmement, il faut freiner la mise au point et l'utilisation de drones et de robots létaux autonomes, et les soumettre à une réglementation internationale et au droit international humanitaire.

Dixièmement, les problèmes régionaux en rapport avec les missiles et le nucléaire exigent des approches qui dépassent le cadre du désarmement et de la non-prolifération. Il faut espérer que les problèmes actuels liés aux questions nucléaires des pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Nord-Est seront abordés dans un cadre coopératif. Le Pakistan est favorable à ce que les États s'acquittent de bonne foi de leurs obligations internationales en matière de sécurité internationale. Nous appuyons également l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et d'une zone exempte d'armes nucléaires sur la péninsule coréenne. Le règlement de ces deux questions ne pourra se faire que par le dialogue et la négociation.

Onzièmement, il est urgent de procéder à des réductions mutuelles et équilibrées des forces armées et des armements conventionnels. Comme l'indique le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), ces négociations doivent être menées plus particulièrement avec des États militairement importants. La tendance troublante à l'escalade dans le nombre et la sophistication des armes classiques doit cesser car cela a un effet direct sur l'importance continue accordée aux armes nucléaires.

Le Pakistan salue l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes que nous considérons comme la première étape vers une réglementation du commerce et du transfert des armes classiques. La question du commerce et du transfert est intrinsèquement liée aux aspects tout aussi importants de la production et des exportations excessives et de la maîtrise des armements. Il faut donc adopter une approche globale pour faire face aux causes et aux manifestations de la violence, aux guerres et aux tueries provoquées par l'utilisation des armes classiques, légères ou lourdes.

Nous appuyons l'élaboration de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, l'un des points de l'ordre du jour traditionnels de la Commission du désarmement de l'ONU, et nous avons apporté une contribution constructive aux délibérations sur la question au cours de cette dernière décennie. Nous

attendons avec intérêt les débats de la Commission sur cette importante question cette année.

Les défis posés à l'ordre du jour international sur le désarmement et à son mécanisme ne sont pas uniques à la Commission du désarmement et à la Conférence du désarmement. D'autres parties du mécanisme de désarmement connaissent des difficultés similaires. À preuve, la situation où se trouve la Première Commission. Au cours des 10 années écoulées, plusieurs mesures ont été prises pour rationaliser et améliorer ses méthodes de travail. Les objectifs premiers de ces efforts étaient d'améliorer son efficacité et son efficience, ainsi que ses résultats. Mais malgré ces mesures, on peut constater ce qu'il en est de l'efficacité, de l'autorité et des résultats de la Première Commission. Et surtout, les changements apportés aux méthodes de travail n'ont pas donné de résultats substantiels, comme par exemple une priorité accordée au désarmement nucléaire.

De même, la Commission n'a pas pu convenir d'un quelconque document depuis plus de 15 ans. Les différences de perceptions et de priorités parmi les États Membres sont telles que parfois la Commission n'a même pas pu s'entendre sur le libellé de son point de l'ordre du jour consacré au désarmement nucléaire. La Commission du désarmement a également tenté d'améliorer ses méthodes de travail. Il est, bien entendu, toujours possible d'améliorer les choses, mais la vraie question qui se pose est de savoir comment faire face à la dynamique politique, aux problèmes de sécurité et à l'évolution de la situation en dehors des salles de conférence de l'Organisation. Nous sommes prêts à mener, avec d'autres délégations, les efforts nécessaires pour revigorer la Commission, ainsi que les autres éléments du mécanisme de désarmement mondial.

Enfin, le Pakistan appelle à la tenue d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, ce qui pourrait être le meilleur moyen de mettre fin à l'impasse actuelle dans ce domaine et de revitaliser le rôle de l'ONU dans la promotion d'un multilatéralisme coopératif dans le domaine de la sécurité mondiale, et répondrait aux demandes de la société civile qui exige un monde sûr et sécurisé débarrassé des armes nucléaires, des autres armes non conventionnelles et des armes classiques sophistiquées. Les débats de haut niveau de l'Assemblée générale et de la Commission du désarmement, bien que très précieux, ne sauraient remplacer une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. Si quelque 50 chefs d'État et de gouvernement peuvent se

réunir tous les deux ans depuis 2010 dans le cadre de sommets sur la sécurité nucléaire qui traitent de la sécurité d'environ 15 % des matières nucléaires mondiales, les dirigeants mondiaux pourraient certainement se réunir à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour débattre de la sécurité de quelque 17 000 ogives nucléaires.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie vivement, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez les travaux de la session de fond de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de 2015, ainsi que l'Ambassadeur Drobnjak de la Croatie pour son leadership durant le cycle précédent.

Ma délégation souhaite signaler sa très grande reconnaissance à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, qui a ouvert notre session, pour sa direction exceptionnelle du Bureau des affaires de désarmement et ses nombreuses réalisations, ainsi qu'à son bureau et à son équipe compétente pour l'appui qu'ils fournissent à nos travaux.

Il ne fait aucun doute que nous devons mettre un terme à l'impasse que connaît la Commission du désarmement de l'ONU depuis 1999 et revitaliser l'efficacité du mécanisme de désarmement afin de relever les nombreuses menaces du monde d'aujourd'hui. Le Kazakhstan s'engage à aller pleinement dans cette direction et à améliorer les méthodes de travail de la Commission, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et des autres instances de désarmement. Notre but doit être de consolider les réalisations du passé tout en réagissant face aux changements politiques et aux nouveaux défis.

Il est clair que le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent se voir accorder la même attention au vu des récents événements mondiaux et régionaux. Nous nous félicitons des grands progrès réalisés efficacité du Traité sur le commerce des armes. Maintenant que celui-ci est entré en vigueur, nous devons concentrer nos efforts sur sa mise en œuvre effective. Nous appelons à une meilleure réglementation du commerce légal des armes et à un respect rigoureux des dispositions du Traité. D'une manière générale, les mesures de confiance sont d'une importance critique pour tous les aspects du désarmement et du vaste ensemble des questions connexes complexes. La gamme des questions examinées dans chacun de nos débats est d'une importance capitale. Il faudrait donc, pour

obtenir de meilleurs résultats, mieux examiner leurs complexités.

Compte tenu de l'escalade continue des tensions dans diverses régions du monde, le Kazakhstan appelle à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de ses Protocoles additionnels. Il faut faire preuve d'une véritable volonté politique et d'un esprit de compromis pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2015 et veiller à pouvoir aller de l'avant. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est primordiale. Le TICE peut renforcer le TNP pour faire avancer le processus. Pendant la période 2015-2017, le Japon et le Kazakhstan coprésideront la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous nous engageons à faire de notre mieux pour que les États visés à l'annexe 2 signent le Traité afin de préserver notre monde fragile et menacé.

Pour ce qui est du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ma délégation a le plaisir de signaler que les cinq États dotés d'armes nucléaires ont signé le Protocole au Traité en mai 2014, qui est désormais une date historique. Nous nous attachons également à garantir la sécurité physique des matières et des équipements nucléaires afin d'empêcher la prolifération nucléaire et le terrorisme dans la région. Avec l'approbation et sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mon pays établira une banque internationale d'uranium faiblement enrichi dans l'est de son territoire.

Nous nous félicitons chaleureusement du cadre mis en place en vue d'un accord entre l'Iran et les cinq plus un, et appelons toutes les parties à mener ce processus à bien d'ici la fin du mois de juin. Nous sommes heureux que le Kazakhstan ait contribué à ces négociations en les accueillant par deux fois à Almaty.

Les efforts que nous déployons en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient doivent se poursuivre. En dépit des turbulences politiques que connaît la région, nous engageons instamment les États Membres à tenir une conférence sur le Moyen-Orient dans les meilleurs délais possibles.

Soucieux de faire avancer l'objectif global de désarmement au niveau mondial, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a proposé l'adoption d'une déclaration universelle pour un monde

exempt d'armes nucléaires, première étape vers la rédaction d'une convention sur l'abolition de ces armes.

Une condition préalable à tout cela est une Commission du désarmement opérationnelle. Si nos efforts en vue de l'adoption d'un programme de travail solide restent sans résultat, nous proposons que l'Assemblée générale envisage de réorganiser le mécanisme de désarmement.

Le moment est venu de rédiger un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et de mettre en œuvre le plan en cinq points du Secrétaire général. De plus, la multiplication des utilisations éventuelles d'autres armes de destruction massive – y compris des armes chimiques et biologiques – doit être évitée à tout prix.

Nous tenons à mettre en exergue les efforts particuliers déployés par la Haut-Représentante pour négocier le retrait des armes chimiques de Syrie. Dans le même temps, nous exhortons à rester vigilants en cas de récurrence; il faut donc accorder un appui accru à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dont l'efficacité des opérations en Syrie est des plus louables.

La paix est nécessaire au développement et vice-versa, dans le monde interdépendant de l'après-2015. Les initiatives de désarmement et de non-prolifération doivent donc être menées en parallèle avec d'autres processus mondiaux tels que la réduction de la pauvreté, le développement pour tous, l'état de droit, les changements climatiques, l'égalité des sexes, etc.

Les efforts régionaux du Bureau des affaires de désarmement méritent d'être pleinement reconnus et doivent être renforcés, car ils contribuent à la réalisation de la vision d'une organisation unie dans l'action, non seulement dans le domaine du développement, mais aussi en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération aux niveaux national, sous-régional et régional. Ses antennes régionales doivent voir renforcer leur rôle précieux de coordination des politiques et des activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité et à la prévention et la réduction de la violence armée. Le Kazakhstan est prêt, de concert avec d'autres États Membres, à donner un nouvel élan au mécanisme du désarmement afin qu'ensemble nous puissions promouvoir la sécurité, les progrès humains, la paix, la justice et les droits de l'homme.

Je voudrais, pour terminer, dire que c'est un grand honneur pour moi que de présider le Groupe de

travail I sur le désarmement nucléaire. C'est un nouveau cycle et la réussite est donc impérative si nous voulons contribuer au mécanisme de désarmement, en particulier aux travaux de la Première Commission puisque celle-ci se réunit ici, à New York. Les questions que nous aborderons durant les jours à venir auront également une incidence sur la Conférence d'examen du TNP, qui aura lieu le mois prochain. Je compte sur les conseils, la coopération et l'appui de la Commission, qui sont absolument essentiels pour nous permettre d'aller de l'avant.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et à vous offrir le plein appui du Mexique dans l'accomplissement de vos fonctions.

L'année 2015 est une année emblématique pour le désarmement car 70 ans se sont écoulés depuis les bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki, et 100 ans depuis que des armes de destruction massive ont été utilisées pour la première fois à Ypres, en Belgique. Il y a en outre 40 ans que la Convention sur les armes biologiques est entrée en vigueur et 20 ans que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été prorogé indéfiniment. À tout cela s'ajoute le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et l'adoption d'un nouveau programme de développement, et la conjoncture est donc propice à une réflexion sur les objectifs et les travaux de l'Organisation.

Le Mexique regrette que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement reste dans l'incapacité de s'acquitter de son mandat. Cette paralysie est contraire à l'esprit du multilatéralisme. Les instances multilatérales doivent offrir aux pays des espaces pour régler leurs conflits et prendre des décisions réfléchies. Malheureusement, la prise de décisions au sein des instances de désarmement semble être entravée par l'absence de volonté politique et par les circonstances. Néanmoins, nous constatons que l'immense majorité des États ont fait part de leur volonté de négocier et surtout, que de plus en plus de voix s'élèvent contre l'idée reçue que la sécurité mondiale dépend des armes.

Le Siège accueillera bientôt la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, durant laquelle le Mexique déploiera des efforts constructifs pour obtenir un résultat substantiel qui fera avancer la mise en œuvre de toutes les dispositions, de toutes les obligations et de tous les engagements liés au Traité.

Étant donné que les dispositions relatives à la non-prolifération et à la protection du droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ont été appliquées, la priorité absolue est maintenant de mettre en œuvre l'article VI du TNP, car aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le pilier « désarmement ». À cet égard, le Mexique accueille avec satisfaction les initiatives qui permettront d'avancer vers l'interdiction et l'élimination définitive des armes nucléaires dans le cadre de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, en respectant les principes de vérification, d'irréversibilité et de transparence.

Les trois conférences organisées à ce jour sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont contribué de manière significative au débat et aux discussions sur les preuves scientifiques et les données factuelles qui permettent de mieux comprendre les incidences des armes nucléaires et les risques qu'elles présentent. C'est pourquoi le Mexique tient à ce que les conclusions de ces conférences soient analysées par toutes les instances qui se penchent sur la question du désarmement nucléaire, notamment la Commission du désarmement. Le Mexique invite tous les États à examiner sérieusement cette proposition, en signe de leur attachement à la survie de l'humanité, et nous exhortons tous les États Membres à faire leur l'Engagement de l'Autriche, comme l'a déjà fait la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Étant donné que ces conférences ont été organisées hors du cadre de l'ONU, nous estimons que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement peuvent et doivent incorporer à leurs travaux l'examen des incidences humanitaires des armes nucléaires, car c'est sur ces travaux que se fondent toutes nos actions et nos décisions et, partant, que nous œuvrons à la réalisation du désarmement non comme une fin en soi, mais comme un moyen de réaliser la paix, la sécurité mondiale et de protéger la sécurité humaine.

Il convient de rappeler qu'au début de l'année, le Mexique, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, a présenté un programme de travail complet visant à préserver la nature de cette instance et à lui permettre de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale à la première session extraordinaire qu'elle a consacré au désarmement. Néanmoins, cette instance reste dans l'impasse car voilà près de 20 ans qu'il lui est impossible d'entamer des négociations en vue de parvenir à des accords sur des

instruments juridiquement contraignants à caractère universel en matière de désarmement.

Dans le cadre de la Commission du désarmement, et afin de réaliser des progrès en matière de désarmement nucléaire, la délégation mexicaine est favorable à la proposition faite hier par l'Autriche tendant à ce qu'au titre du premier point de l'ordre du jour de la Commission, et en vue de formuler des recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires, on élabore des mesures efficaces pour combler le vide juridique existant et favoriser l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires et en éviter les conséquences catastrophiques.

Nous regrettons que la Commission du désarmement – organe délibérant de l'Assemblée générale – n'ait pas été en mesure de se pencher sur de telles mesures ou sur la question des dégâts que causent les armes nucléaires. À cet égard, ma délégation tient à souligner qu'on est en train d'épuiser les instances institutionnelles compétentes pour débattre de cette question et que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne peut s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Cela est préoccupant, car le Mexique est convaincu qu'une paix véritable et durable doit être fondée sur le droit international, et non sur l'accumulation d'armes. Partant, le mécanisme de désarmement devrait contribuer aux progrès normatifs en matière de désarmement, et non y faire obstacle.

En ce qui concerne les armes classiques, le Mexique se félicite de l'entrée en vigueur le 24 décembre dernier du Traité sur le commerce des armes et tient à souligner son attachement à une prompt application de cet instrument. La communauté internationale doit maintenant s'atteler à la mise en œuvre du régime créé par le Traité. À cet effet, Mexico accueillera du 24 au 27 août prochains la première conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui contribuera à définir un régime mondial de lutte contre les conséquences du trafic d'armes classiques au sein de nos sociétés.

S'agissant des mesures de confiance dans le domaine du désarmement, le Mexique réaffirme que les principes de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les initiatives de désarmement. Selon le Mexique, l'un des moyens les plus efficaces de renforcer la confiance et la transparence entre les pays est de coopérer avec les organismes régionaux et internationaux en leur

fournissant des informations complètes et claires, en toute transparence et en temps opportun.

Le Mexique estime que les instances multilatérales doivent encourager, et non inhiber, le débat et les processus de prise de décisions. Nous espérons que les travaux de la Commission du désarmement permettront à cette instance de réaliser pleinement son potentiel en formulant des conclusions et des recommandations qui nous rapprocheront d'un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation des États-Unis, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de 2015.

Je tiens à vous remercier sincèrement de tout ce que vous avez fait jusqu'à présent pour faire avancer nos travaux. Vous pouvez compter sur le plein appui des États-Unis au cours des prochains jours, alors que vous vous acquittez de vos importantes responsabilités. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de la Commission de leur élection. Nous voudrions en outre remercier le Président de la Commission à la session de 2014, l'Ambassadeur Drobnjak, de la Croatie, pour les efforts résolus qu'il a déployés l'année dernière et cette année pour que la Commission s'engage sur une voie productive.

Je voudrais également saluer la décision du Secrétaire général de nommer l'Ambassadeur Kim Wonsu Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement et exprimer notre gratitude à la Haut-Représentante, M^{me} Angela Kane, pour la compétence avec laquelle elle s'est acquittée de son rôle.

La Commission du désarmement se réunit à la veille de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure d'une importance cruciale pour notre sécurité collective. Préserver son autorité, tout en renforçant sa mise en œuvre sous tous ses aspects, est un objectif partagé par tous les États parties au Traité, et cet objectif doit guider nos démarches respectives durant la prochaine Conférence d'examen.

Le TNP est le socle des efforts visant à prévenir la propagation des armes nucléaires, pour parvenir à la paix et à la sécurité offertes par un monde sans armes nucléaires et promouvoir les utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire. Ces trois piliers qui se renforcent mutuellement sont dans l'intérêt de tous les États parties au TNP. Toutes les parties doivent les appuyer et les renforcer. Nous espérons vivement collaborer avec tous les États parties pour promouvoir des objectifs réalistes et réalisables à la Conférence d'examen. Nous estimons qu'il y a de nombreux domaines dans lesquels nous pouvons parvenir à un consensus sur des mesures concrètes permettant de renforcer le TNP. Nous espérons que les parties ne permettront pas que les questions litigieuses nous empêchent de réunir le consensus le plus large possible.

Le Plan d'action adopté par consensus en 2010 constitue un progrès décisif et sans précédent. La Conférence d'examen nous offre l'occasion de réaffirmer la validité du Plan d'action, de faire le bilan de sa mise en œuvre et de le mettre à jour le cas échéant. À la Conférence d'examen, les États-Unis adopteront une approche équilibrée en ce qui concerne les trois piliers. Nous nous emploierons à préserver l'efficacité et la robustesse des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à défendre l'intégrité du Traité en abordant le problème du non-respect de ses dispositions. Nous évoquerons en détail notre solide bilan en matière de désarmement nucléaire, notre engagement à prendre de nouvelles mesures en vue de la réalisation de cet objectif et le rôle de premier plan que nous jouons dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

S'agissant du désarmement, qui est le sujet central de la Commission, je voudrais brièvement mettre en exergue certaines évolutions très encourageantes dont nous estimons qu'elles sont de nature à faire avancer les efforts collectifs internationaux en faveur de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

La sixième réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre du TNP s'est tenue à Londres les 4 et 5 février. Les États-Unis remercient le Royaume-Uni d'avoir accueilli cette réunion, qui a été couronnée de succès. Comme indiqué dans la déclaration publiée à l'issue de cette conférence, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur attachement à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, et ont mené une réflexion sur la contribution apportée par ce processus qu'ils ont lancé au renforcement de la confiance mutuelle et de la transparence entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui

est essentiel pour faire avancer les efforts en faveur du désarmement nucléaire multilatéral.

Le dialogue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à un haut niveau politique et au niveau des experts continue de renforcer la transparence et la confiance. Le processus lancé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité démontre notre détermination collective à relever les défis qui se posent dans le cadre du TNP et à faire avancer les objectifs partagés du TNP. Il s'agit d'un processus important de collaboration, qui offre davantage de possibilités pour les échanges techniques et la coopération. Les prochaines négociations multilatérales des cinq membres permanents du Conseil de sécurité feront fond sur les échanges, la coopération et le processus de renforcement de la confiance en cours.

En décembre 2014 à Prague, M^{me} Rose Gottemoeller, Sous-Secrétaire d'État, a annoncé une nouvelle initiative lancée par les États-Unis visant à établir un partenariat international en matière de vérification du désarmement nucléaire. Ce partenariat permettra de mener des activités techniques liées aux objectifs de désarmement nucléaire. Les États-Unis ont eu le plaisir d'accueillir la réunion plénière qui a marqué le lancement de ce partenariat les 19 et 20 mars, à Washington, et à laquelle ont participé des responsables de 26 États, dont des États parties au TNP dotés ou non d'armes nucléaires. Les États-Unis ont lancé cette initiative en coopération avec l'Initiative relative à la menace nucléaire. Nous pensons que la riche expérience de cette initiative, et notamment son dernier projet d'innovation en matière de vérification, apportera une contribution précieuse à cet effort.

Les objectifs principaux de ce partenariat sont les suivants : premièrement, renforcer les capacités internationales au niveau des États dotés ou non d'armes nucléaires; deuxièmement, améliorer et élargir la compréhension des défis inhérents à la vérification et au contrôle du désarmement nucléaire; et troisièmement, assurer un leadership international en facilitant les progrès techniques en vue de relever ces défis. Les travaux menés dans le cadre de ce partenariat auront un caractère technique et seront dirigés par des experts techniques.

Cette nouvelle initiative prometteuse et ambitieuse poursuivra ces objectifs grâce au dialogue entre les responsables et les experts des pays participants, ainsi que d'experts techniques indépendants. Il s'agit d'un processus à long terme. Nous avons fait des progrès

notables lors de notre première réunion, au cours de laquelle nous avons mené un débat productif et franc sur de potentiels domaines d'intérêt commun et de coopération. Nous sommes convaincus que cette coopération favorisera la compréhension et la confiance au niveau international en ce qui concerne la surveillance et la vérification de futurs accords de contrôle et de désarmement relatifs aux armes nucléaires. Toutes les parties ont intérêt à ce que ces efforts soient couronnés de succès. Nous nous faisons une joie de poursuivre nos efforts dans le cadre de ce partenariat, et nous remercions la Norvège d'avoir accepté d'accueillir la prochaine réunion plénière cet automne à Oslo.

La négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires est la prochaine étape logique du programme multilatéral de désarmement nucléaire. Ce traité permettrait de fixer un plafond en ce qui concerne les matières fissiles pouvant être utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les États-Unis ne produisent plus d'uranium fortement enrichi pour la fabrication d'armes nucléaires depuis 1964 et n'ont pas produit de plutonium pour la fabrication d'armes nucléaires depuis 1989. Nous sommes déterminés à maintenir ce moratoire sur la production de matières fissiles, et nous encourageons d'autres États à maintenir ou à adopter de tels moratoires. Les États-Unis continuent de plaider pour l'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité, et nous estimons que la Conférence du désarmement demeure l'instance la mieux indiquée pour ces négociations.

Les dernières délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles ont été les délibérations de fond les plus importantes menées depuis des années. Nous espérons que le rapport final du Groupe permettra de promouvoir et revitaliser le dialogue sur un traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement, et contribuera à lever l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations au sein de cette instance. Notre expert a veillé à ce que le rapport final du Groupe ne reflète pas seulement toutes les questions abordées, mais également tous les points de vue avancés par les experts relativement à ces questions, tel que prévu dans le rapport Shannon (CD/1299). Le rapport Shannon met en exergue le seul point sur lequel tout le monde est d'accord – la nécessité d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Tous les autres points doivent faire

l'objet de négociations basées sur le consensus au sein de la Conférence du désarmement, et il est grand temps que la Conférence du désarmement s'y attelle.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la Commission du désarmement, depuis avril 2014, nous avons indiqué au sein de cette enceinte que les mesures de confiance et de transparence relatives aux activités spatiales sont un sujet idéal qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de l'ordre du jour de la Commission pour le cycle 2015-2017. Beaucoup d'autres États Membres présents ici aujourd'hui ont également exprimé leur appui à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la Commission du désarmement.

Les États-Unis sont engagés en faveur d'une utilisation et d'une protection stables, durables et pacifiques de l'espace au profit des intérêts vitaux de toutes les nations. À cet égard, c'est avec plaisir que notre pays a parrainé les résolutions 68/50 et 69/38 aux côtés de la Russie et de la Chine. Ces deux résolutions font référence aux recommandations figurant dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), qui a été adopté par consensus et soumis à la Commission du désarmement pour examen. L'Assemblée générale a adopté ces deux résolutions sans les mettre aux voix. La résolution 69/38 appelle également à la convocation d'une séance spéciale commune de la Première Commission et de la Quatrième Commission afin d'examiner les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

Outre les points intitulés « Recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires » et « Mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques » actuellement inscrits à l'ordre du jour, les États-Unis considèrent que la Commission devrait inscrire une troisième question à son ordre du jour, « Recommandations en vue de l'application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », en application de précédentes résolutions de l'Assemblée, notamment la résolution 69/77.

Un groupe de travail de la Commission du désarmement sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales devrait prendre en considération les débats menés à ce sujet à la Conférence du désarmement, ainsi qu'au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace

extra-atmosphérique, qui est également saisi du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (A/68/189). Dans le cadre de ces discussions, le Comité examinera les aspects pertinents de ce rapport à sa cinquante-huitième session qui se tiendra à Vienne en juin. Si les États Membres venaient à accepter d'inscrire la question des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales à l'ordre du jour de la Commission, la séance spéciale commune de la Première Commission et de la Quatrième Commission prévue en octobre, ici, à New York, pourrait prendre acte de cette évolution.

Alors que nous nous employons à arrêter définitivement l'ordre du jour de la Commission pour le cycle 2015-2017, je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous saurez encourager la tenue de consultations suivies en vue de définir un ordre du jour qui réunit le consensus et tient compte des priorités des États Membres, particulièrement en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Les États-Unis attendent avec intérêt l'examen des questions dont la Commission est saisie pour les trois années à venir, souhaitent plein succès aux Présidents des Groupes de travail et entendent contribuer à l'obtention de résultats tangibles.

M^{me} Paik Ji-ah (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je m'associe aux précédents orateurs et vous félicite de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à la présente session de fond. Je ne doute pas que vous saurez guider nos travaux de manière avisée au cours des trois prochaines semaines et les mener à une issue fructueuse. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de ses efforts inlassables et de ses contributions déterminantes à l'avancement du programme de désarmement et de non-prolifération de l'ONU ces trois dernières années.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et de la création de l'ONU. Au cours des décennies, le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement a joué un rôle central dans les progrès importants intervenus en matière de désarmement. Hélas aujourd'hui, bien que de nouveaux progrès soient plus que jamais nécessaires en matière de désarmement multilatéral, les organes de désarmement des Nations

Unies, y compris la Commission, ont depuis longtemps cessé d'être un cadre efficace pour faire avancer l'examen des questions dont nous sommes saisis. Si elle ne sort pas de cette impasse, la Commission perdra son utilité, et son fondement même sera bientôt remis en cause. Au moment où s'ouvre ce nouveau cycle de trois ans, il n'a jamais été aussi urgent d'agir pour remettre les travaux de la Commission sur les rails.

La session de fond de cette année se tient dans un contexte dynamique. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 débutera dans trois semaines à peine. La semaine dernière, le groupe des cinq plus un (P5+1) et la République islamique d'Iran se sont mis d'accord sur un cadre qui pourrait constituer une base importante pour le règlement de la question nucléaire iranienne. Le Groupe d'experts gouvernementaux est parvenu à s'entendre sur des recommandations en vue de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Traité sur le commerce des armes est entré en vigueur et la première Conférence des États parties à ce traité aura lieu dans quelques mois.

La République de Corée réaffirme sa conviction que le TNP reste la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que la Conférence d'examen de cette année, en s'appuyant sur une approche équilibrée des trois piliers du TNP, contribuera à renforcer le régime du TNP et à appliquer le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. La Commission doit saisir cette occasion pour entamer des discussions constructives mettant l'accent sur les dénominateurs communs plutôt que sur les différences, et tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats concrets.

La République de Corée accueille avec satisfaction le cadre politique convenu le 2 avril par les P5+1 et la République islamique d'Iran. Nous espérons sincèrement que, faisant fond sur cette étape décisive, les parties aux négociations parviendront prochainement à un règlement global et complet de la question nucléaire iranienne afin de garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous exprimons une nouvelle fois notre plein appui à ce processus de négociation et espérons qu'un règlement pacifique négocié de la question nucléaire iranienne créera un précédent positif en vue de s'attaquer à

d'autres problèmes cruciaux relatifs à la sécurité dans le monde.

S'agissant des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, l'année dernière, est une évolution encourageante. La présente session de fond doit tirer parti de cet élan exceptionnel pour s'employer à formuler des recommandations précises en vue de renforcer les mesures de confiance pour ce qui est des armes classiques. À cet égard, il est capital de poursuivre les efforts visant l'universalité du Traité sur le commerce des armes.

Alors même que la communauté internationale prend des mesures conjointes en vue d'atteindre l'objectif commun de désarmement, la question nucléaire nord-coréenne continue de poser une grave menace au régime de non-prolifération nucléaire. La République populaire démocratique de Corée est le seul pays au monde à avoir effectué des essais nucléaires au XXI^e siècle, et elle continue, en ce moment même, à renforcer ses capacités nucléaires et balistiques, en violation flagrante des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La position de la communauté internationale est claire et cohérente : la République populaire démocratique de Corée ne peut en aucun cas avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires en vertu du TNP. Nous appelons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à renoncer à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, de manière intégrale, vérifiable et irréversible, conformément à ses obligations internationales, notamment celles qui lui incombent au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée reprendra rapidement un dialogue véritable sur la question nucléaire en s'engageant sincèrement en faveur de la dénucléarisation.

Enfin, j'espère sincèrement que la Commission du désarmement sortira de cette impasse prolongée pour servir de nouveau de cadre utile afin d'adopter des lignes directrices et des recommandations concrètes en matière de désarmement. Cette tâche nécessite que nous œuvrions tous de concert dans un esprit de compromis et de responsabilité partagée. Nous espérons que les discussions qui auront lieu au cours des trois prochaines semaines seront constructives.

M. Ceylan (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail pour votre élection, et à vous souhaiter plein succès dans votre conduite des travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa nouvelle session de fond. Je remercie également l'Ambassadeur de la Croatie, M. Drobñjak, du dévouement dont il a fait preuve dans le cadre de sa présidence de la Commission à sa précédente session de fond et d'avoir facilité l'organisation de la présente session. Ma délégation est pleinement consciente de la tâche difficile qui vous incombe, Monsieur le Président, et se redit donc disposée à travailler en coopération étroite avec vous et avec le Bureau afin d'obtenir des résultats positifs d'ici à la fin de la présente session.

Comme nous le savons tous, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, principal organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement créé par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, se trouve dans l'impasse depuis bientôt 16 ans. Notre objectif commun devrait donc être de trouver les moyens de lui permettre à nouveau de définir des principes, des orientations et des recommandations de consensus sur le désarmement, comme elle le fit il y a longtemps.

Chaque fois que nous échouons à faire des recommandations de consensus à l'Assemblée générale au cours d'une session de fond, la crédibilité et la pertinence de la Conférence du désarmement au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement s'amenuisent. Au fil des ans, c'est devenu un obstacle majeur aux progrès dans le domaine du désarmement. Toutefois, dans les conditions de sécurité actuelles – avec, d'un côté, une géopolitique instable et des défis gigantesques et, de l'autre, de nouvelles possibilités, avec notamment l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et la récente percée dans les négociations sur le nucléaire avec l'Iran –, sans oublier le rôle croissant de la société civile et les nouvelles tendances que se font jour en matière de désarmement nucléaire, la Conférence du désarmement doit reprendre le rôle qu'il lui a été assigné et s'acquitter de son mandat sans plus tarder.

Cela dépend sans nul doute du niveau de souplesse dont nous pourrions tous faire preuve, et nous nous félicitons par conséquent qu'après de longues consultations, nous nous soyons enfin entendu

sur un ordre du jour pour le nouveau cycle triennal, conformément à la résolution 69/77 de l'Assemblée générale. Les deux questions à l'ordre du jour nous permettront, durant le nouveau cycle, de mettre l'accent sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous pensons qu'une approche constructive est essentielle pour le succès de nos travaux. Quand on passe en revue les obstacles auxquels s'est heurtée la Commission du désarmement, on constate que les positions trop figées et le manque de souplesse sont parmi les principales raisons de l'impasse actuelle.

Pour parvenir à des résultats tangibles à la Conférence du désarmement, il faut que nous nous attaquions aux questions clefs inscrites à son ordre du jour. C'est pourquoi je voudrais souligner que ma délégation souhaite ardemment contribuer à la réalisation du consensus au sein des deux groupes de travail, celui sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires comme celui sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous sommes disposés à appuyer tout consensus qui viendrait à se dégager dans cette salle. Toutefois si le problème du lien entre les groupes de travail se pose encore, comme ce fut le cas au cours de la précédente session de fond, il ne servira à rien de dégager un consensus au sein d'un seul groupe de travail, étant donné que cela ne permettra pas à la Commission d'avancer dans ses travaux. C'est pourquoi ma délégation appuie l'idée qu'il faut considérer les efforts de chaque groupe de travail séparément. Sinon nos efforts pour faire avancer les travaux de la Commission grâce à des mesures pratiques, telle l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour, ne donneront pas non plus de résultats.

Aujourd'hui, nous pouvons parler de nouvelle situation en matière de paix et de sécurité internationales. On ne peut pas comprendre parfaitement ces nouvelles circonstances si on examine pas comme il se doit la question de la complexité. Si toutes les menaces à la sécurité sont aujourd'hui d'une certaine façon liées les unes aux autres, chacune a sa propre dynamique sous-jacente, et le désarmement, en tant que question fondamentale de sécurité, ne saurait être séparé de cet environnement complexe. La notion de sécurité aujourd'hui ne relève pas seulement de la compétence des États, qui garantissent à leurs populations la paix et la sécurité auxquelles elles aspirent. Nous savons que la société civile joue un rôle à cet égard. Nous voulons le désarmement pour nos populations et pour

les générations futures. Nous sommes conscients de l'accent accru placé sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire. La Turquie a d'ailleurs participé aux trois conférences organisées à ce jour sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Toutefois, le problème ne concerne pas seulement les armes nucléaires, mais aussi les armes chimiques, biologiques et tous les autres types d'armes qui ont des incidences humanitaires. Hélas, deux fois hélas, nous en avons fait le douloureux constat en Syrie chaque fois que les forces du régime ont lancé des attaques au chlore. Nous ne devons pas ignorer ces réalités lorsque nous traitons de questions d'importance majeure pour la paix mondiale. Par conséquent, la Turquie espère que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques enquêtera sur les derniers incidents signalés, et que le Conseil de sécurité veillera à ce que ses résolutions pertinentes, les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015), contribuent à faire répondre de leurs actes les responsables de ces attaques. Mais, en tant qu'instance de discussion, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a aussi un rôle à jouer et devrait en tenir compte dans ses travaux à venir.

Après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, une percée à la Commission du désarmement serait un signe encourageant s'agissant de nos objectifs ultimes que sont le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous devrions saisir l'occasion offerte par l'accord conclu la semaine dernière entre l'Iran et les pays du P5+1 sur le programme nucléaire iranien pour tirer les enseignements qui s'imposent en ce qui concerne les travaux de la Commission. La Turquie, fervent défenseur de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément aux règles et normes établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique, a appuyé ces négociations dès le départ et se félicite aujourd'hui qu'un cadre politique général et concret pour un accord global sur la question nucléaire soit en passe d'être conclu.

La Turquie a activement soutenu les efforts diplomatiques déployés à cet égard, auxquels elle a contribué de façon importante, depuis qu'elle a siégé comme membre non permanent du Conseil de sécurité en 2009 et 2010. Nous avons joué un rôle crucial dans l'adoption de la Déclaration de Téhéran en 2010. Nous considérons que la diplomatie est le seul moyen de régler la question du programme nucléaire iranien et

avons activement appuyé l'action menée pour parvenir à un règlement pacifique. Nous espérons qu'un accord sur les détails techniques interviendra avant la fin juin pour compléter le nouvel accord-cadre politique global et que ce dernier sera mis en œuvre intégralement au cours des années à venir. Nous espérons que cet accord aura des retombées positives pour notre région, conformément au principe général de la sécurité non diminuée pour tous.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais encore une fois vous exprimer ainsi qu'aux membres du Bureau, notre plein appui.

M. Fukahori (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et à féliciter les nouveaux membres du Bureau de leur élection. Je vous assure ainsi que le Bureau du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

La Commission était jadis considérée comme le principal organe délibérant de l'ONU dans le domaine du désarmement, tandis que la Conférence du désarmement, créée à Genève, était la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Toutes deux ont échoué à s'acquitter de leurs mandats. Bien que par le passé la Commission du désarmement ait adopté 16 documents de consensus contenant des orientations et des recommandations, notamment les orientations bien connues relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, elle se trouve dans l'impasse depuis environ 15 ans maintenant et, l'année dernière, elle a une nouvelle fois été dans l'incapacité d'adopter un document de consensus pouvant nous permettre de faire avancer le désarmement. Certes, le Japon continuera de participer activement aux travaux de la Commission, mais nous devons tous ici avoir conscience que cette incapacité à produire des résultats de fond remet en cause sa raison d'être, et nous devrions donc coopérer pour trouver le moyen de revitaliser ses travaux.

Cette année marque les 70 ans du largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, et la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 s'ouvrira le 27 avril. Seul pays à avoir été victime d'attaques à la bombe atomique en temps de guerre, le Japon n'a eu de cesse d'œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, et estime par conséquent

qu'il importe de parvenir à des résultats concrets à la prochaine Conférence d'examen.

Il est indéniable qu'on ne pourra parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires sans une coopération entre États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires. Nous devons tous coopérer pour promouvoir des mesures efficaces et pratiques afin de concrétiser notre vision à long terme. Le Japon, avec d'autres États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, a soumis 19 propositions concrètes au secrétariat de la Conférence d'examen, notamment une proposition générale tirée de la déclaration d'Hiroshima adoptée à la réunion ministérielle de l'Initiative en avril 2014. Nous sommes fermement convaincus que notre proposition constitue un bon point de départ pour réunir le consensus lors de la prochaine Conférence d'examen, et nous espérons obtenir l'appui des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La proposition de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement appelle les États, qu'ils soient dotés ou non de l'arme nucléaire, à prendre des mesures concrètes, et elle couvre un large éventail de questions. S'agissant du désarmement, notre gouvernement insiste en particulier sur l'importance des trois points suivants. Premièrement, les puissances nucléaires doivent garantir la transparence de leur force nucléaire, condition requise pour le désarmement. La transparence contribue également à renforcer la confiance et améliore par là-même le climat de sécurité. Deuxièmement, les États dotés de l'arme nucléaire doivent réduire leurs stocks d'armes nucléaires quelles qu'elles soient, et doivent, à terme, entamer des négociations multilatérales sur la réduction des armes nucléaires. Enfin, troisièmement, les États, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire, doivent s'unir afin d'œuvrer à un monde exempt d'armes nucléaires, sur la base des discussions relatives aux conséquences humanitaires des armes nucléaires.

Seul pays à avoir jamais subi des bombardements nucléaires en temps de guerre, le Japon comprend et connaît les répercussions humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. Nous avons donc contribué de manière très active aux débats sur le sujet. Je voudrais rappeler qu'une compréhension claire des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires sous-tend toutes les initiatives visant le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Les discussions sur les incidences humanitaires des

armes nucléaires doivent donc être menées de manière inclusive et doivent être ouvertes à tous les États qui s'efforcent d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, de manière que la dimension humanitaire du désarmement puisse agir comme la locomotive de nos efforts. Dans ce contexte, j'encourage tous mes collègues à se rendre à Hiroshima et à Nagasaki afin de mieux comprendre les conséquences humanitaires catastrophiques des bombardements atomiques, et je les invite également à voir l'exposition permanente sur les bombardements atomiques qui est présentée ici-même, à l'ONU. J'espère sincèrement que la prochaine Conférence d'examen du TNP permettra d'avancer en direction d'un monde libéré de l'arme nucléaire.

Lutter contre les dégâts gigantesques que provoquent les armes classiques reste extrêmement important pour la communauté internationale. Il s'agit d'un domaine dans lequel l'ONU doit jouer un rôle de premier plan. Le Japon est favorable à ce que l'ONU joue un rôle plus important dans ce domaine depuis qu'il a proposé la création du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, je voudrais évoquer deux défis majeurs que les États Membres vont devoir relever dans les prochains mois.

Premièrement, le Traité sur le commerce des armes est entré en vigueur l'an dernier. Il est impératif de veiller à ce qu'il soit effectivement appliqué et universellement reconnu. Nous encourageons tous les États Membres à devenir parties au Traité sur le commerce des armes. Le Japon, qui faisait partie des auteurs originaux de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale, laquelle a lancé le processus de négociation du Traité, continuera à travailler d'arrache-pied avec les autres États Membres et la société civile pour garantir son application effective.

Deuxièmement, en 2015, la Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sera une occasion importante de promouvoir les efforts de l'ONU en matière de lutte contre le problème persistant que constitue le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Sur la base de la recommandation émise par la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, nous espérons débattre des évolutions technologiques récentes, de l'efficacité des systèmes nationaux de marquage, d'enregistrement et de traçage, du transfert de technologies et du renforcement

des capacités pour la mise en œuvre du Programme d'action et de la Convention douanière relative au transit international des marchandises. Le Japon félicite l'Ambassadeur Lupan, Président nommé de la Réunion, pour la transparence et l'efficacité avec lesquelles il dirige les travaux préparatoires en amont de la conférence, qui se tiendra en juin. Le Japon continuera à œuvrer activement en faveur de la réussite de la Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée.

Malgré l'absence de progrès au sein du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, il est toujours permis d'espérer. Ainsi, la semaine dernière à Genève, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négociateur, groupe créé en 2012 par la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, a achevé ses travaux de fond. Je suis convaincu que ce travail a permis aux experts de mener des discussions constructives sur divers aspects d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles, posant ainsi les jalons qui orienteront les négociations à venir en vue de rédiger ledit traité.

Si nous voulons avoir un effet positif sur le dispositif des Nations Unies pour le désarmement, y compris le Groupe d'experts gouvernementaux susmentionné, l'heure est venue de nous pencher sur la manière dont nous pouvons revitaliser la Commission du désarmement de façon qu'elle élabore des directives et recommandations utiles en matière de désarmement et de non-prolifération, conformément à son mandat initial. Dans ce but, le Japon continuera d'apporter tout l'appui possible à la présidence et de contribuer à des délibérations productives dans cette enceinte importante.

M. Aljowaily (Égypte) (*parle en arabe*) :
Puisque la séance de ce jour s'inscrit dans le cadre du débat général, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de fond de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, de la Croatie, pour ses efforts à la tête de la précédente session de la Commission. Je voudrais également féliciter les membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail. Enfin, je tiens à renouveler notre appui aux efforts de la Commission.

Nous nous associons aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom des Groupes des États d'Afrique et des États arabes.

(l'orateur poursuit en anglais)

Cette année est particulièrement importante pour la Commission du désarmement, puisqu'elle entame un nouveau cycle. Pour qu'il soit couronné de succès, nous devons réunir le consensus sur les questions débattues par les deux Groupes de travail, à savoir les recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques. Une décision de fond consensuelle est extrêmement importante si nous voulons préserver la pertinence de la Commission au regard du dispositif multilatéral pour le désarmement, notamment face à l'incapacité persistante des cycles précédents de la Commission, depuis 1999, à adopter un document final. À cet égard, nous exhortons tout particulièrement les États dotés de l'arme nucléaire et les principaux pays exportateurs d'armes, dans les domaines respectivement couverts par les Groupes de travail I et II, à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un résultat constructif sur les deux questions importantes dont nous sommes saisis au titre de l'ordre du jour, afin de permettre à la Commission de réaliser tout son potentiel en matière de promotion du désarmement.

La façon dont nous avons défini l'ordre du jour ce matin nous donne la possibilité d'affiner davantage les questions tout au long des trois années du cycle, afin de nous aider à élaborer des recommandations de fond sur les deux sujets inscrits à notre programme. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez fait référence à la résolution pertinente de l'Assemblée générale, la résolution 69/77, ce qui devrait orienter nos travaux de sorte que nous puissions affiner davantage nos recommandations, qui doivent être spécifiques et concrètes, en particulier concernant le désarmement nucléaire, lequel est toujours la priorité de la communauté internationale, conformément à la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement.

Pour ce qui est plus précisément de la question traitée par le Groupe de travail I, nous pensons que notre point de départ en la matière devrait être l'application de la résolution 69/58 de l'Assemblée générale, consacrée au suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, tenue

le 26 septembre 2013. Cette résolution reste une feuille de route en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, et la Commission du désarmement doit être prête à contribuer aux discussions concernant la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment s'agissant des éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

À cet égard, l'Égypte se félicite des efforts qui continuent d'être déployés pour relancer le débat international sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et sur l'incompatibilité de leur utilisation avec le droit international humanitaire. Nous appuyons les appels lancés dans le cadre de la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires en faveur de la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires ayant une responsabilité particulière d'éviter tout risque de ce qui serait une catastrophe.

À cet égard, l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une étape indispensable pour la réalisation d'un désarmement nucléaire général et complet. La création rapide de zones exemptes d'armes nucléaires vient renforcer les efforts visant à atteindre l'objectif plus large de l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. La communauté internationale a reconnu l'urgence que revêt en particulier la mise en place au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Or, en dépit de ces appels répétés et de l'appui mondial écrasant en faveur de la création d'une telle zone, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui est une partie intégrante et essentielle de l'ensemble de décisions adoptées sans vote ayant permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, est restée lettre morte. Elle demeure pourtant valide tant que ses objectifs n'auront pas été atteints et, par conséquent, il convient de la mettre en œuvre sans plus tarder.

La Commission du désarmement fournit une excellente occasion de réaffirmer la volonté de la communauté internationale de remettre le processus sur les rails. Elle nous offre un cadre approprié pour réfléchir à la façon de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et pour rétablir la crédibilité et la pertinence du processus d'examen du TNP, voire du Traité lui-même. La session de la Commission cette année, qui se

tient quelques semaines avant la Conférence d'examen du TNP de 2015, vient à point nommé.

Les travaux du Groupe de travail II de la Commission du désarmement sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ont également gagné en importance. En contribuant à un débat sur les mesures de confiance, la Commission du désarmement permettra de s'attaquer aux thèmes critiques liés aux armes classiques, notamment la question majeure des armes légères et de petit calibre. Nous n'avons cessé de demander que les éléments suivants fassent partie intégrante de toute mesure de confiance éventuelle.

Tout d'abord, la surproduction et l'accumulation sans cesse croissante des stocks d'armes classiques, qui se trouvent entre les mains des principaux exportateurs et producteurs d'armes, doivent faire l'objet d'une surveillance internationale. Plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, l'accumulation et la production de ces armes rendent le monde moins sûr, ce qui mine la confiance. Il appartient à la Commission du désarmement de se pencher sur cette question dans le cadre de la présente session et tout au long de ce cycle.

Deuxièmement, une responsabilité internationale mutuelle, qui est la seule garantie contre une exploitation abusive du déséquilibre existant entre les principaux producteurs d'armes et le reste du monde, est nécessaire.

Troisièmement, il est indispensable de déjouer les menaces prolongées à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, il n'existe pas de menace plus grande à la paix et à la stabilité, au droit international, au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies que les crimes d'agression et d'occupation étrangère perpétrés à l'aide d'arsenaux militaires pour menacer et dominer les peuples et les priver de leurs droits les plus fondamentaux. En élaborant des mesures de confiance, la Commission du désarmement permettra de préciser le sens traditionnel du terme, contribuant ainsi sur le plan conceptuel au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

L'Égypte est prête à contribuer de manière constructive aux travaux de la Commission afin de faire en sorte que les deux Groupes de travail arrivent à des résultats équilibrés qui reflètent les intérêts de tous les États. Nous ne doutons pas que vous saurez, Monsieur le Président, diriger les débats afin de mener à bon

port non seulement la présente session, mais également l'ensemble du cycle.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général d'aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que le nombre d'interventions faites au titre de l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée est limité à deux par délégation, et que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. An Myong Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la déclaration faite par le représentant de la Corée du Sud.

Comme le représentant de la Corée du Sud l'a signalé, l'arme nucléaire est pour nous une force de dissuasion, et nous devons continuer de prendre les mesures qui s'imposent pour l'améliorer. Nous avons mis au point des armes nucléaires, non pas parce que nous le voulions, mais parce qu'une circonstance extérieure a obligé mon pays, la République populaire démocratique de Corée, à s'en doter. Cette circonstance extérieure a été et continue d'être la politique hostile des États-Unis vis-à-vis de mon pays. Les États-Unis veulent détruire mon pays, ses idéaux et son système au moyen de la menace nucléaire. Afin d'y faire face, nous avons été contraints de nous doter d'armes nucléaires.

Tant que les États-Unis continueront de mener leur politique hostile, que le Président Obama a récemment confirmée lorsqu'il a publiquement déclaré que le Gouvernement de la Corée du Nord devait être renversé, nous ne pourrons pas renoncer aux armes nucléaires. Nos armes nucléaires ont pour but de protéger la nation coréenne et la péninsule coréenne et de défendre la paix et la sécurité dans cette région.

Le représentant de la Corée du Sud parle du problème nucléaire au moment même où des manœuvres militaires à grande échelle, dont la nature et l'ampleur sont sans précédent, sont menées en Corée du Sud avec les États-Unis. Je tiens à le dire clairement : dans l'intérêt de notre nation, nous étions dans l'obligation de nous doter de l'arme nucléaire vu la politique hostile menée par les États-Unis. Le Gouvernement sud-coréen n'a aucune raison de se sentir menacé par notre capacité de dissuasion nucléaire à moins d'adhérer à la politique hostile des États-Unis de manière humiliante.

J'expliquerai notre position plus en détail demain dans la déclaration que nous prononcerons dans le cadre du débat général.

M. Lim Sang Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre la parole à une heure aussi avancée, mais je me dois de répondre à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je souhaite exercer mon droit de réponse.

Comme le savent les membres de la Commission du désarmement, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005, la Corée du Nord est tenue d'abandonner totalement toutes ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, de manière vérifiable et irréversible. La Corée du Nord doit bien comprendre qu'elle ne pourra rien obtenir en développant son programme nucléaire et en poursuivant ses actes de provocation.

Le représentant de la Corée du Nord a mentionné nos exercices militaires conjoints, mais je tiens à rappeler que la République de Corée et les États-Unis organisent ces exercices conjoints tous les ans depuis plusieurs décennies pour répondre à la menace militaire évidente que pose la Corée du Nord, et ces exercices sont de nature purement défensive. Ils sont menés de manière transparente, la République populaire démocratique de Corée en est préalablement avertie, et ils se déroulent sous la surveillance de la Commission neutre de contrôle.

La Corée du Nord a continué de violer les résolutions du Conseil de sécurité en effectuant trois essais nucléaires, quatre essais de missiles balistiques à longue portée et un grand nombre de lancements de missiles à courte et moyenne portée. L'attaque contre

un navire de la République de Corée, *le Cheonan*, qui a fait naufrage, et l'attaque à l'artillerie contre l'île de Yeonpyeong, menées par la Corée du Nord en 2010, montrent également l'existence d'une menace militaire claire et persistante en provenance du nord.

Les faits parlent d'eux-mêmes. C'est la République populaire démocratique de Corée qui a non seulement fait naître, mais également aggravé, les tensions dans la région.

M. An Myong Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de demander à nouveau la parole, Monsieur le Président. J'ai de nombreuses choses à dire en réponse au représentant de la Corée du Sud. Il me faudrait un ou deux jours pour dire tout ce que j'ai à dire, mais là n'est pas l'objectif de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Je pense que le représentant de la Corée du Sud a de mauvaises idées en ce qui concerne la manière d'aller de l'avant. Il semble être en train d'essayer de modifier la nature des travaux de la Commission. Je ne vais pas entrer dans le détail ou me lancer dans de longues explications à l'intention du représentant de la Corée du Sud, mais je tiens à dire que ses déclarations sont inacceptables et intolérables.

M. Lim Sang Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre une nouvelle fois la parole. Je souhaite souligner une chose. Si la Corée du Nord prend la décision stratégique d'abandonner ses programmes nucléaires, nous sommes disposés à coopérer avec la communauté internationale pour aider pleinement la Corée du Nord à participer à l'économie mondiale et à se développer pacifiquement. Nous espérons que la Corée du Nord avancera dans cette direction.

La séance est levée à 18 heures.